



Rapport d'activité 2023



Fonds de Pensions
Nestlé



Nestlé



Table des matières

Performance du Fonds	4
Comparaison de la performance du Fonds	6
Comparaison de la performance du Fonds	9
Couverture et situation actuarielle	12
Avoirs et rentes	15
Message Philippe Vossen	16
Focus – Etude de congruence actifs / passifs	18
Données – Étude de congruence actifs / passifs	19
Chiffres clés	20
Résumé de l'exercice	21
Bilan	24
Organisation (au 31.12.2023)	25
Compte d'exploitation	27
Placement	29
Avant-propos	31

En cas de doute ou de différence d'interprétation, la version française prévaut sur les versions allemande et anglaise.

Contact

Fonds de Pensions Nestlé

Case postale 353sa Avenue Nestlé 55 1800 Vevey (Suisse)

Téléphone : +41 21 924 64 00

E-mail : fonds-de-pensions@nestle.com

www.fpn.ch

Impressum

© Mai 2024 / Fonds de Pensions Nestlé

Réalisation : Fonds de Pensions Nestlé

Graphiste : Peter Scholl, Vevey

Photos : Getty Images

Performance du Fonds

Comme la majorité des institutions de prévoyance en Suisse, le Fonds a ainsi pu bénéficier de ce rebond inattendu des marchés financiers en fin d'année 2023, réalisant une performance de 5.3 %. Une mesure de la qualité de la performance du Fonds est la comparaison de sa performance avec celle de son benchmark stratégique, qui se situe, en 2023, à 7.1%. Le Fonds a ainsi sous-performé son benchmark stratégique de 1.8 %, ce qui s'explique par les investissements illiquides du Fonds et en particulier par les marchés privés, qui ont obtenu des résultats moins bons que leur référence cotée en 2023. Cet écart s'explique en partie par un processus de valorisation différé dans le temps des marchés privés par rapport à la valorisation instantanée des marchés cotés. Cependant, nous constatons qu'à long terme, des rendements nets de frais dépassant d'environ 2% ceux des marchés cotés ont été réalisés par nos investissements dans les marchés privés, ce qui justifie pleinement leur présence dans la stratégie d'investissement du Fonds.

S'agissant de l'évaluation de la performance du Fonds par rapport à ses pairs, c'est-à-dire celles d'autres institutions de prévoyance en Suisse, nous utilisons un indice calculé par l'UBS ainsi que le « peer group » de notre consultant en investissements PPCmetrics (les définitions dans les notes du tableau ci-dessous donnent plus de précisions). Avec une performance de 5.3 % pour l'année 2023, le Fonds surperforme de 0.3 % l'indice UBS mais sous-performe le « peer group » de PPCmetrics de 0.8%. Sur des périodes de 5 ans ou plus, le Fonds surperforme toutefois ces deux références. En particulier, depuis le début de son historique de performance (01.07.2013 et passage en primauté de cotisations), le Fonds dépasse ces deux références de 0.3 % par année et se situe proche du 1er quartile. De telles comparaisons sur le long terme sont plus pertinentes du point de vue d'un investisseur institutionnel tel que le Fonds.

Répartition en %	Allocation effective	Allocation stratégique
Liquidités et placements à court terme	1.1	2.0
Actions	28.3	28.0
Actions placements privés	10.3	7.0
Obligations	41.0	40.0
Immobilier suisse	16.2	16.0
Immobilier international	2.0	3.0
Infrastructure	0.9	4.0
Hedge funds*	0.2	0.0
Total	100.0	100.0

* Ce pourcentage correspond aux investissements résiduels dans les hedge funds et qui ne peuvent pas être liquidés rapidement.

— Allocation des actifs

Le tableau précédent (*plus haut*) présente l'allocation effective des actifs financiers du Fonds au 31 décembre 2023 comparée à la nouvelle allocation stratégique entrée en vigueur en décembre 2023 suite à l'étude ALM (cf. section « Focus » du présent rapport annuel). Un processus mensuel de réallocation des investissements du Fonds permet de maintenir une répartition effective proche de l'allocation stratégique. Des écarts sont toutefois inévitables en raison des fluctuations naturelles des cours boursiers.

— Frais de gestion de la fortune

Les frais de gestion de la fortune incluent tous les frais payés par le Fonds en lien avec son activité de gestion courante de ses investissements. Ils se composent :

- Des charges liées à la gestion de la fortune, y compris les frais inhérents aux placements collectifs, payés indirectement par le Fonds ;
- Des frais de transaction et impôts, comme par exemple le timbre fédéral ;
- Des autres frais comprenant les coûts liés au conseil et à la banque dépositaire, ainsi que les coûts internes (salaires, informatique, etc.) liés à la gestion de fortune.

En 2023, les frais de gestion de la fortune du Fonds s'élèvent à 0.48% et sont similaires à ceux de 2022 qui étaient de 0.49%.

— Investissements responsables

En 2018, le Fonds a adopté une politique pour les investissements responsables avec pour objectif de soutenir une performance plus durable et mieux gérer les risques inhérents de ses investissements en prenant en compte les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, ou « critères ESG ». Définie en collaboration avec le Groupe Nestlé, cette politique s'articule autour de quatre axes, pour lesquels vous trouverez ci-dessous un résumé des travaux effectués en 2023.

1. Stratégie

La principale initiative ESG stratégique en 2023 a concerné le critère environnemental (le « E » de « ESG ») avec l'adoption spécifique d'une politique climatique pour les investissements du Fonds. Elle fait donc partie intégrante de la politique pour les investissements responsables en définissant un cadre plus précis pour la gestion de l'impact des investissements du Fonds sur le changement climatique. Elle vise à définir l'engagement du Fonds au niveau de ses investissements pour soutenir les Accords de Paris (COP21). Elle permet également d'aligner le Fonds à la politique climatique du Groupe Nestlé.

Le Fonds s'engage à soutenir les Accords de Paris selon les principes suivants :

Comparaison de la performance du Fonds

Performance en %	1 an	3 ans ¹	5 ans ¹	10 ans ¹
Le Fonds	5.3	0.1	3.8	3.8
Benchmark stratégique ²	7.1	0.2	3.8	3.9
Indice UBS ³	5.0	0.9	3.6	3.5
Peer group PPCmetrics - Performance médiane ⁴	6.1	0.3	3.4	3.5
Peer group PPCmetrics - Rang du Fonds (normalisé sur 100) ⁴	73	56	26	34

1) Annualisé

2) C'est le seul indice pour lequel nous indiquons des performances brutes de frais

3) L'indice UBS donne une information actualisée sur la performance moyenne réalisée par les caisses de pensions suisses qui ont déposé leur fortune de prévoyance auprès de cet établissement.

4) Le peer group PPCmetrics est composé de plus de 100 fonds de prévoyance suivis par notre consultant PPCmetrics. Le rang normalisé sur 100 permet de comparer la performance du Fonds à celle des peers. Le rang 1 signifierait que le Fonds a la meilleure performance dans le peer group, le rang 100 que le Fonds a la pire performance et le rang 30 que 29 peers ont une meilleure performance que le Fonds et 70 une moins bonne performance.

- Le Fonds privilégie l'engagement actionnarial comme principal moyen d'action.
- Le Fonds va procéder, en complément, à des investissements dans des solutions climatiques, par exemple dans les secteurs des énergies renouvelables, ainsi qu'à l'usage sélectif de désinvestissements (réduction de l'exposition, voire exclusion) de titres du portefeuille d'investissement.

Le Fonds vise à implémenter cette politique climatique en préservant le profil rendement-risque-coût ainsi que la saine diversification du portefeuille d'investissement. Cette politique climatique a été adoptée par le Conseil de fondation en novembre 2023 par son intégration dans le Règlement de Placement du Fonds. Sa mise en œuvre repose actuellement sur des objectifs définis à l'horizon 2027 pour les actions cotées, les obligations d'entreprise, l'immobilier suisse et l'infrastructure. Elle sera revue régulièrement afin de l'adapter à toute évolution législative, ainsi qu'à l'évolution du secteur financier dans le domaine des engagements climatiques.

2. Mise en application

L'année 2024 coïncidera notamment avec le lancement du 5ème programme d'investissements dans les marchés privés (ou « private equity ») du Fonds, dont le mandat a déjà été attribué au gérant de fortune externe spécialisé en la matière. Suite à diverses analyses, il a été décidé d'y augmenter la part d'investissements à fort impact ESG à 20 % (contre 7.5 % dans le dernier programme lancé en 2020), tout en préservant le profil rendement-risque-coût. Une partie de ces investissements à fort impact ESG sera investie dans des solutions climatiques.

3. Contrôle et suivi

Le Fonds a aussi poursuivi ses efforts dans le suivi régulier de ses gérants de fortune externes en charge de la gestion de ses investissements, à la fois sur les critères financiers (rendement, risque et coûts) et ESG, en s'appuyant sur l'expertise de consultants spécialisés en la matière.

Les évaluations ESG reposent sur l'intégration explicite de critères ESG dans leurs processus d'investissement (y compris dans l'engagement actionnarial et le vote aux assemblées générales), ainsi que l'importance des ressources (humaines et matérielles) engagées dans le domaine ESG.

Sur cette base et comme en 2022, les politiques ESG des gérants de fortune externes du Fonds ont été jugées satisfaisantes en 2023.

4. Communication

La présente rubrique est précisément dédiée à cet axe important de la politique pour les investissements responsables, dans le but d'informer nos assurés sur les activités et les développements du Fonds dans le domaine ESG.

Activités du Comité d'investissement

En 2023, le Comité d'investissement a soumis au Conseil de fondation les deux propositions suivantes :

- Adapter la stratégie d'investissement du Fonds suite à l'étude de congruence actifs/passifs décrite précédemment dans la section « Focus » ;
- Adopter une politique climatique faisant partie intégrante de la politique pour les investissements responsables du Fonds.

Dans sa séance du 23 novembre 2023, le Conseil de fondation a approuvé ces deux propositions.

De plus, le Comité d'investissement a engagé deux nouveaux gérants de fortune externes pour la gestion passive de mandats obligataires et en actions suisses, afin d'améliorer la diversification des gérants dans ce segment qui représente 60 % de la fortune du Fonds. Il a également validé ses priorités pour 2024, dont notamment :

- La revue du mandat de consultant en investissement ;
- La mise en place des nouveaux mandats de gestion passive ;
- Le lancement du 5ème programme d'investissements dans les marchés privés afin de maintenir la diversification par millésime de ces programmes.



Conclusion

L'évolution maîtrisée de l'inflation et la résilience de l'activité économique resteront sans doute les principaux facteurs d'influence des marchés financiers en 2024. Si l'inflation devait stagner au niveau actuel d'environ 3 % (États-Unis et Eurozone), dépassant la cible de 2 % visée par les banquiers centraux, les baisses de taux directeurs anticipées pour 2024 par de nombreux investisseurs pourraient être différées. Sachant que ces anticipations expliquent les bonnes performances de fin 2023, un tel report pourrait impacter négativement la performance de 2024. Quant à la résilience de l'activité économique, elle sera surtout un défi pour l'Eurozone et, dans une moindre mesure, pour la Suisse. Leur croissance économique était proche de 0 % en 2023, si bien qu'une stagnation prolongée, voire une décroissance en 2024, aurait des répercussions négatives sur les marchés financiers. En résumé, personne ne peut pour l'heure confirmer que les banques centrales aient réussi l'« atterrissage en douceur », même si l'évolution des premiers mois de l'année 2024 est plutôt rassurante.

1. Stratégie

La principale initiative ESG stratégique en 2023 a concerné le critère environnemental (le « E » de « ESG ») avec l'adoption spécifique d'une politique climatique pour les investissements du Fonds. Elle fait donc partie intégrante de la politique pour les investissements responsables en définissant un cadre plus précis pour la gestion de l'impact des investissements du Fonds sur le changement climatique. Elle vise à définir l'engagement du Fonds au niveau de ses investissements pour soutenir les Accords de Paris (COP21). Elle permet également d'aligner le Fonds à la politique climatique du Groupe Nestlé.

Le Fonds s'engage à soutenir les Accords de Paris selon les principes suivants :

Comparaison de la performance du Fonds

Performance en %	1 an	3 ans ¹	5 ans ¹	10 ans ¹
Le Fonds	5.3	0.1	3.8	3.8
Benchmark stratégique ²	7.1	0.2	3.8	3.9
Indice UBS ³	5.0	0.9	3.6	3.5
Peer group PPCmetrics - Performance médiane ⁴	6.1	0.3	3.4	3.5
Peer group PPCmetrics - Rang du Fonds (normalisé sur 100) ⁴	73	56	26	34

1) Annualisé

2) C'est le seul indice pour lequel nous indiquons des performances brutes de frais

3) L'indice UBS donne une information actualisée sur la performance moyenne réalisée par les caisses de pensions suisses qui ont déposé leur fortune de prévoyance auprès de cet établissement.

4) Le peer group PPCmetrics est composé de plus de 100 fonds de prévoyance suivis par notre consultant PPCmetrics. Le rang normalisé sur 100 permet de comparer la performance du Fonds à celle des peers. Le rang 1 signifierait que le Fonds a la meilleure performance dans le peer group, le rang 100 que le Fonds a la pire performance et le rang 30 que 29 peers ont une meilleure performance que le Fonds et 70 une moins bonne performance.

- Le Fonds privilégie l'engagement actionnarial comme principal moyen d'action.
- Le Fonds va procéder, en complément, à des investissements dans des solutions climatiques, par exemple dans les secteurs des énergies renouvelables, ainsi qu'à l'usage sélectif de désinvestissements (réduction de l'exposition, voire exclusion) de titres du portefeuille d'investissement.

Le Fonds vise à implémenter cette politique climatique en préservant le profil rendement-risque-coût ainsi que la saine diversification du portefeuille d'investissement. Cette politique climatique a été adoptée par le Conseil de fondation en novembre 2023 par son intégration dans le Règlement de Placement du Fonds. Sa mise en œuvre repose actuellement sur des objectifs définis à l'horizon 2027 pour les actions cotées, les obligations d'entreprise, l'immobilier suisse et l'infrastructure. Elle sera revue régulièrement afin de l'adapter à toute évolution législative, ainsi qu'à l'évolution du secteur financier dans le domaine des engagements climatiques.

2. Mise en application

L'année 2024 coïncidera notamment avec le lancement du 5ème programme d'investissements dans les marchés privés (ou « private equity ») du Fonds, dont le mandat a déjà été attribué au gérant de fortune externe spécialisé en la matière. Suite à diverses analyses, il a été décidé d'y augmenter la part d'investissements à fort impact ESG à 20 % (contre 7.5 % dans le dernier programme lancé en 2020), tout en préservant le profil rendement-risque-coût. Une partie de ces investissements à fort impact ESG sera investie dans des solutions climatiques.

3. Contrôle et suivi

Le Fonds a aussi poursuivi ses efforts dans le suivi régulier de ses gérants de fortune externes en charge de la gestion de ses investissements, à la fois sur les critères financiers (rendement, risque et coûts) et ESG, en s'appuyant sur l'expertise de consultants spécialisés en la matière.

Les évaluations ESG reposent sur l'intégration explicite de critères ESG dans leurs processus d'investissement (y compris dans l'engagement actionnarial et le vote aux assemblées générales), ainsi que l'importance des ressources (humaines et matérielles) engagées dans le domaine ESG.

Sur cette base et comme en 2022, les politiques ESG des gérants de fortune externes du Fonds ont été jugées satisfaisantes en 2023.

4. Communication

La présente rubrique est précisément dédiée à cet axe important de la politique pour les investissements responsables, dans le but d'informer nos assurés sur les activités et les développements du Fonds dans le domaine ESG.

Activités du Comité d'investissement

En 2023, le Comité d'investissement a soumis au Conseil de fondation les deux propositions suivantes :

- Adapter la stratégie d'investissement du Fonds suite à l'étude de congruence actifs/passifs décrite précédemment dans la section « Focus » ;
- Adopter une politique climatique faisant partie intégrante de la politique pour les investissements responsables du Fonds.

Dans sa séance du 23 novembre 2023, le Conseil de fondation a approuvé ces deux propositions.

De plus, le Comité d'investissement a engagé deux nouveaux gérants de fortune externes pour la gestion passive de mandats obligataires et en actions suisses, afin d'améliorer la diversification des gérants dans ce segment qui représente 60 % de la fortune du Fonds. Il a également validé ses priorités pour 2024, dont notamment :

- La revue du mandat de consultant en investissement ;
- La mise en place des nouveaux mandats de gestion passive ;
- Le lancement du 5ème programme d'investissements dans les marchés privés afin de maintenir la diversification par millésime de ces programmes.



Conclusion

L'évolution maîtrisée de l'inflation et la résilience de l'activité économique resteront sans doute les principaux facteurs d'influence des marchés financiers en 2024. Si l'inflation devait stagner au niveau actuel d'environ 3 % (États-Unis et Eurozone), dépassant la cible de 2 % visée par les banquiers centraux, les baisses de taux directeurs anticipées pour 2024 par de nombreux investisseurs pourraient être différées. Sachant que ces anticipations expliquent les bonnes performances de fin 2023, un tel report pourrait impacter négativement la performance de 2024. Quant à la résilience de l'activité économique, elle sera surtout un défi pour l'Eurozone et, dans une moindre mesure, pour la Suisse. Leur croissance économique était proche de 0 % en 2023, si bien qu'une stagnation prolongée, voire une décroissance en 2024, aurait des répercussions négatives sur les marchés financiers. En résumé, personne ne peut pour l'heure confirmer que les banques centrales aient réussi l'« atterrissage en douceur », même si l'évolution des premiers mois de l'année 2024 est plutôt rassurante.

Degré de couverture et situation actuarielle

Situation actuarielle

<i>En millions de CHF</i>	31.12.2023	31.12.2022
Total actif du bilan	7'755.3	7'486.6
Engagements, passifs transitoires, divers	-74.4	-55.5
Réserves de contributions des employeurs	-53.1	-47.5
Fortune disponible	7'627.8	7'383.6
Capitaux de prévoyance		
Assurés actifs	2'728.2	2'605.2
Rentiers	3'935.1	3'989.4
Provisions techniques		
Renforcement longévité	31.5	16.0
Risque décès et invalidité	29.9	32.5
Abaissement futur du taux d'int. technique	0.0	175.0
Total des engagements	6'724.7	6'818.1
Surplus / Déficit technique		
dont réserve de fluctuation de valeurs	903.1	565.5
en % des engagements	13.4%	8.3%
dont fonds libres / découvert	0.0	0.0
en % des engagements	0.0%	0.0%
Degré de couverture, selon OPP2	113.4%	108.3%

Fortune disponible

La fortune disponible utilisée pour le calcul du degré de couverture est obtenue en soustrayant du total de l'actif du bilan, les dettes, les passifs transitoires ainsi que les réserves de contributions des employeurs.

Engagements

Les engagements du Fonds sont composés :

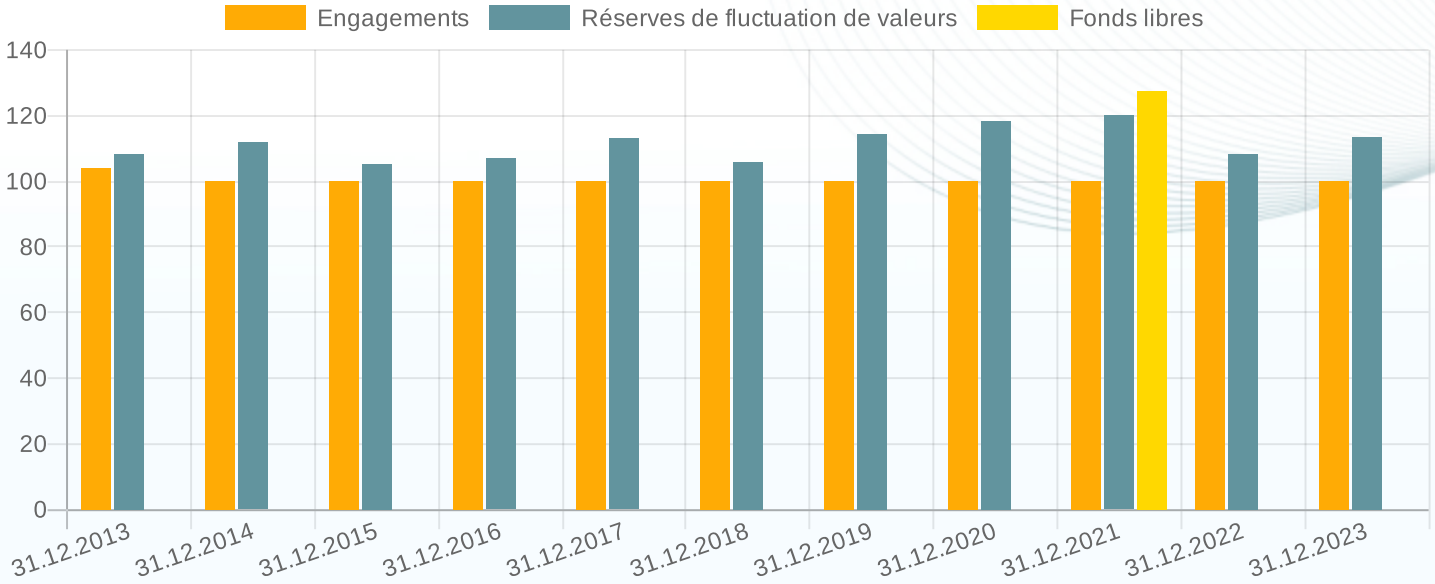
- Du capital de prévoyance des assurés actifs, qui correspond à la somme de leur avoir de vieillesse ;
- Du capital de prévoyance des rentiers, qui correspond à la somme des réserves nécessaires pour garantir le versement des rentes en cours de paiement. Depuis le 31 décembre 2021, il est calculé avec les bases techniques LPP 2020 en tenant compte d'un taux d'intérêt technique de 2 % ;
- De la provision pour renforcement de la longévité, destinée à couvrir les coûts probables liés à l'augmentation de l'espérance de vie des rentiers, qui se manifestent lors de l'introduction de nouvelles bases techniques. Cette provision s'élève à 0.8 % du capital de prévoyance pour les rentiers au 31 décembre 2023, soit CHF 31.5 mio ;
- De la provision pour risques décès et invalidité, dont le but est d'absorber les fluctuations entre le coût effectif des sinistres liés aux cas d'invalidité et de décès enregistrés durant l'année sous revue et leur coût moyen attendu. Cette provision s'élève à CHF 29.9 mio au 31 décembre 2023 ;
- De la provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique, qui sert à couvrir le coût résultant d'une éventuelle diminution du taux d'intérêt technique. Cette provision avait été toutefois maintenue lors de la dernière baisse effective du taux d'intérêt technique de 2.25 % à 2 % au 31.12.2021. En tenant compte de l'évolution positive des taux d'intérêt, la provision a été dissoute au 31 décembre 2023.

Les provisions sont établies conformément au règlement pour provisions techniques et réserves de fluctuation de valeurs.

Degré de couverture

Le degré de couverture du Fonds au 31 décembre 2023 s'élève à 113.4 % (108.3 % au 31.12.2022). Il correspond au rapport entre la fortune de prévoyance disponible du Fonds et ses engagements de prévoyance. Ces derniers sont composés des capitaux de prévoyance des membres actifs, de ceux des bénéficiaires de rentes ainsi que des provisions techniques.

Degré de couverture



Réserve de fluctuation de valeurs

La réserve de fluctuation de valeurs permet d'absorber les fluctuations des résultats des placements du Fonds. Au 31 décembre 2023, elle s'élève à CHF 903.1 mio, ce qui représente 13.4 % du total de ses engagements. Le montant cible de la réserve de fluctuation de valeurs, fixé à 20 % des engagements, n'est pas atteint au 31 décembre 2023. Par conséquent, le Fonds devra affecter les futurs excédents d'actifs à la réserve de fluctuation de valeurs dans le but de la constituer entièrement.

Fonds libres

La réserve de fluctuation de valeurs n'ayant pas atteint sa valeur cible au 31 décembre 2023, le Fonds ne présente pas de fonds libres à cette date.



Rémunération des avoirs et adaptation des rentes

En 2023, et sur décision du Conseil de fondation, les avoirs de vieillesse des assurés actifs ont été crédités de l'intérêt minimal de 1 % ainsi que d'un intérêt additionnel de 3.5 %, portant ainsi la rémunération totale sur l'année sous revue pour les assurés actifs à 4.5 %.

Quant à la rémunération totale des avoirs de vieillesse sur une base historique, elle s'est élevée en moyenne à 2.64 % les cinq dernières années (2.32 % pour les dix dernières années). Elle reste sensiblement supérieure à la rémunération annuelle moyenne selon le minimum LPP (1 % sur 5 ans et 1.17 % sur 10 ans).

Adaptation des rentes

Conformément aux dispositions légales, le Conseil de fondation est tenu de prendre annuellement position sur d'éventuelles adaptations des rentes en cours de paiement, dans la mesure où le règlement de prévoyance ne prévoit pas leur indexation systématique au coût de la vie, mesuré par l'indice des prix à la consommation ou le taux d'inflation. Pour mener à bien sa réflexion en la matière, le Conseil de fondation se base sur plusieurs paramètres tels que notamment la performance du Fonds durant l'année, sa santé financière (degré de couverture) et le principe d'équité entre les assurés actifs et les rentiers. Bien que le Conseil de fondation ait décidé de ne pas adapter les rentes en cours au 1er janvier 2024, il a décidé d'octroyer à titre exceptionnel une demi-rente mensuelle additionnelle unique pour 2023.



Site web FPN

www.fpn.ch



Email

info@fpn.ch



Téléphone

+41 21 924 64 00



Adresse

Fonds de Pension Nestlé
Av. de Nestlé 55, 1800 Vevey

Avant-propos

Message de Philippe Vossen, Président du Conseil de fondation dès le 01.01.2024

Je tiens tout d'abord à exprimer ma reconnaissance envers Peter Vogt, mon prédécesseur, pour son remarquable travail en tant que Président du Conseil de fondation au cours des dix dernières années. Son engagement, son dévouement et sa vision ont été essentiels pour le développement du Fonds. Sous sa présidence, de nombreux projets ont pu être réalisés et des objectifs ambitieux ont été atteints, ce qui a permis de consolider la situation financière du Fonds, sa gouvernance et sa gestion, et de le préparer à affronter les défis futurs avec confiance.



Nous œuvrons dans un environnement en évolution constante. L'allongement de l'espérance de vie de la population contribue à son vieillissement, les avancées technologiques impactent les conditions de vie et de travail, de nouveaux modèles de travail apparaissent et connaissent un succès croissant, et l'aspiration à un meilleur équilibre entre vie privée et vie professionnelle favorise le développement de formes de travail flexibles.

L'ensemble de ces changements entraîne également de nouvelles attentes en matière de prévoyance professionnelle, dont le cadre obligatoire a été fixé en 1985 dans un contexte très différent. Il est essentiel que tous les acteurs concernés répondent à ces attentes légitimes, tant au niveau politique et législatif en ce qui concerne le cadre général de la prévoyance, qu'au niveau plus spécifique du Conseil de fondation du Fonds, composé de représentants de l'employeur et des employés, pour fixer les paramètres de la solution de prévoyance offerte aux employés.

Les tendances actuelles soulignent ainsi l'importance de répondre aux exigences croissantes en matière de flexibilité et d'individualisation de la prévoyance en fonction des évolutions démographiques, sociétales et technologiques. Du côté de l'employeur, dans un marché du travail en mutation et concurrentiel, la prévoyance professionnelle peut être un critère de différenciation décisif lorsqu'il s'agit d'attirer et de fidéliser les talents. Pour l'employé, la solution de prévoyance tend de plus en plus à être sur mesure afin de répondre aux différentes situations et objectifs de vie. Cela se manifeste par exemple par des souhaits de niveau de cotisation distincts entre les différentes catégories d'âge des assurés et des options de retraite plus flexibles. Le Fonds répond actuellement à la plupart de ces exigences de flexibilité et d'individualisation, mais il est de notre devoir de rester attentif aux nouvelles tendances afin de pouvoir offrir des évolutions positives à l'avenir à toutes les parties.

Au niveau technologique, l'exploitation de manière judicieuse des opportunités offertes par les avancées dans les domaines de la digitalisation et de l'intelligence artificielle est une autre piste de développement à explorer et à accompagner, notamment dans les domaines des investissements ou de la gestion du Fonds. Dans ce dernier domaine, le Fonds dispose actuellement d'un site internet (www.fpn.ch) qui propose un portail permettant aux assurés d'accéder à leurs documents personnels, d'utiliser un simulateur de prestations et de trouver des réponses aux questions fréquentes. On peut aujourd'hui imaginer que l'augmentation de l'automatisation grâce à l'intelligence artificielle permettra d'optimiser les processus de gestion et de libérer davantage de ressources humaines dans le but d'offrir un conseil individualisé encore plus approfondi aux assurés. Dans le même esprit, la mise en place de catalogues de questions/réponses basés sur des scénarios reproduits par l'intelligence artificielle permettrait d'aider les assurés à mieux comprendre certains sujets et leur offrirait une plus grande autonomie dans la gestion de leur prévoyance.



En tant que nouveau Président du Conseil de fondation, je me réjouis de travailler en collaboration avec les membres du Conseil et la Direction du Fonds afin d'accompagner les changements à venir, ainsi que de relever les défis et saisir les opportunités qui se présentent dans le but de garantir une prévoyance professionnelle attractive et adaptée aux besoins actuels et futurs de l'employeur et des assurés du Fonds.

Philippe Vossen
Président du Conseil

| Chiffres significatifs en 2023



+5.3%

croissance globale



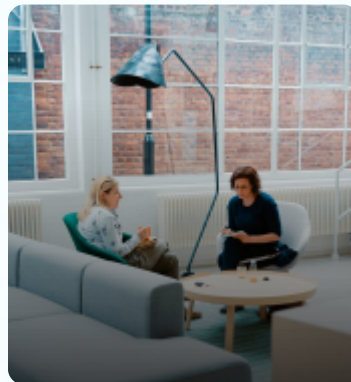
113.4%

degré de couverture



4.5%

taux d'intérêt attribué



Etude de congruence actifs / passifs

Définition et objectif

L'objectif principal d'une institution de prévoyance est, selon l'article 65 de la loi sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP), d'offrir en tout temps la garantie qu'elle peut remplir ses engagements de prévoyance en maintenant notamment son équilibre financier à long terme. Dans cette optique, elle investit sa fortune selon une stratégie d'investissement à long terme qui consiste à la répartir de manière optimale entre différentes classes d'actifs. Cette stratégie, également appelée stratégie d'allocation d'actifs (SAA), vise à générer des rendements suffisants pour financer les engagements de prévoyance tout en tenant compte de sa capacité de risque.

L'article 50 de l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2) précise les paramètres à prendre en compte pour évaluer la capacité de risque d'une institution de prévoyance. Elle doit ainsi veiller à assurer la sécurité de la réalisation de ses objectifs de prévoyance en tenant compte de l'ensemble de l'actif et du passif du bilan, ainsi que de la structure et de l'évolution future prévisible de son effectif d'assurés actifs et de rentiers.

Afin de respecter ces exigences, elle réalise régulièrement une étude de congruence actifs/passifs, connue aussi sous le nom « ALM » (« Asset Liability Management ») qui fournit au Conseil de fondation les informations nécessaires pour déterminer la stratégie d'investissement appropriée en fonction de ses engagements de prévoyance. Pour définir cette stratégie, plusieurs informations clés sont prises en compte. Tout d'abord, il faut déterminer le besoin de rendement de l'institution de prévoyance pour financer ses engagements de prévoyance envers les assurés actifs et les rentiers tout en maintenant un degré de couverture constant. Ensuite, il convient de déterminer la capacité de risque de l'institution de prévoyance qui se mesure en fonction, d'une part, de sa capacité d'assainissement et, d'autre part, de ses réserves de fluctuation de valeur et, le cas échéant, de ses fonds libres. Enfin, il est important de s'assurer que la rentabilité attendue de la stratégie d'investissement est en adéquation avec ce besoin de rendement.

ALM 2023 et nouvelle stratégie d'investissement du Fonds

Par rapport à 2019, année de la dernière étude ALM, la grande nouveauté est bien entendu le niveau des taux d'intérêt qui est significativement plus élevé depuis le choc inflationniste de 2021 déclenché par la reprise postpandémique et renforcé par la guerre en Ukraine. Il en résulte ainsi une hausse de la rentabilité espérée pour la plupart des catégories d'investissement étant donné que cette dernière est basée sur le niveau des taux d'intérêt. Ainsi, avec sa stratégie d'investissement de 2019, la rentabilité espérée du Fonds a été révisée à la hausse pour un niveau de risque inchangé.

S'agissant de la capacité de risque du Fonds et la structure de ses engagements de prévoyance, ils n'ont pas notablement changé depuis l'établissement de la dernière étude ALM en 2019. Ainsi, la stratégie d'investissement 2019 qui était toujours d'actualité avant cette nouvelle étude ALM l'année dernière était déjà optimale et bien diversifiée. Sur cette base, il n'était pas nécessaire de procéder à un changement majeur de la stratégie d'investissement du Fonds mais plutôt à une légère adaptation en tenant compte de ce nouvel environnement de taux d'intérêt plus élevés. En conclusion, avec un niveau de risque inchangé et une allocation stratégique d'actifs ayant plus ou moins les mêmes caractéristiques, tout en tenant compte des taux d'intérêts plus hauts, la nouvelle stratégie d'investissement permet d'envisager une rentabilité espérée plus élevée.

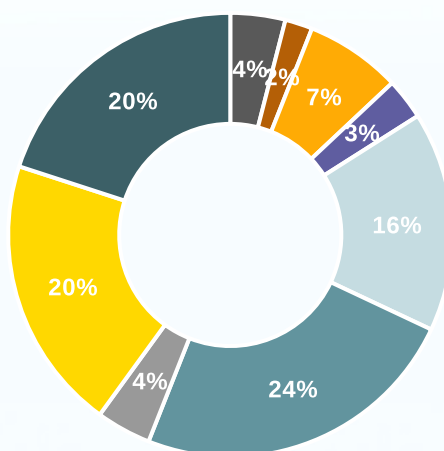
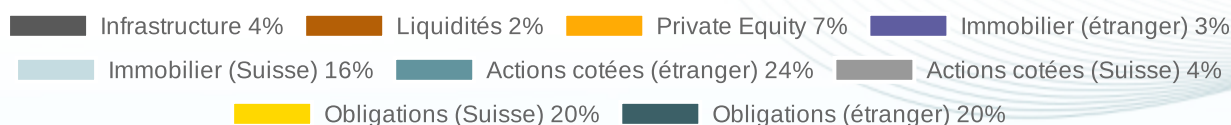
La nouvelle stratégie de placement 2023 présentée à la section suivante permet ainsi de viser un objectif de rentabilité espérée à 3.6 %, soit un surplus de rendement de 1.8 % par rapport au besoin de rendement estimé à 1.8% durant cette nouvelle étude ALM (pour un niveau de prestations inchangé par rapport à 2019).

Donnés à propos de l'étude de congruence

Actifs & Passifs

Suite à l'étude ALM menée en 2023, le Conseil de fondation a approuvé la nouvelle allocation stratégique d'actifs.

Comme indiqué précédemment, cette nouvelle stratégie d'investissement est très semblable à celle résultant de l'étude ALM en 2019. La principale modification est la diminution de l'allocation à l'immobilier de 2 % au profit des obligations et des actions cotées. La diminution de l'allocation à l'immobilier se fait dans le compartiment de l'immobilier international coté dont les caractéristiques financières sont très corrélées aux marchés des actions et n'amènent que peu de diversification dans le portefeuille d'investissement du Fonds.



Le profil rendement-risque-coût attendu de la nouvelle stratégie d'investissement est présenté dans le tableau ci-dessous. Il est calculé à partir des hypothèses à long terme (sur 10 ans).

	SAA
Rentabilité espérée	3.6%
Risque (volatilité)	7.9%
Frais TER (en bps)	68

Chiffres clés



	31.12.2023	31.12.2022
Degré de couverture	113.4%	108.3 %
Fortune disponible	7'627.8	7'383.6
Engagements	6'724.7	6'818.1
– Capital de prévoyance des assurés actifs	2'728.2	2'605.2
– Capital de prévoyance des rentiers	3'935.1	3'989.4
– Provisions techniques	61.4	223.5
Réserve de fluctuation de valeurs	903.1	565.5
Fonds libre	0	0
Performance des placements (nette de frais)	5.3%	-13.6%
Frais de gestion de la fortune	0.48%	0.49%
Allocation des actifs		
– Liquidités	1.1%	1.5%
– Obligations	41.0%	39.7%
– Actions	28.3%	25.3%
– Immobilier	18.2%	22.6%
– Infrastructure	0.9%	0.4%
– Placements alternatifs	10.5%	10.5%
Rémunération des avoirs de vieillesse	4.5%	1%
Taux d'intérêt technique	2%	2%
Tables de mortalité	LPP 2020	LPP 2020
Effectif total	14'363	14'318
– Dont effectif des actifs	8'447	8'402
– Dont effectif des rentiers	5'916	5'916



Résumé de l'exercice

Situation financière du Fonds

En 2023, la baisse de l'inflation et la reprise des marchés financiers ont permis au Fonds de réaliser une performance de 5,3%, légèrement supérieure à la moyenne des institutions suisses, mais en dessous de l'objectif stratégique. Cette sous-performance s'explique par l'impact des investissements illiquides, bien que ces derniers aient généré de bons rendements à long terme. Le degré de couverture a progressé, atteignant 113,4% à fin décembre.

Situation financière du Fonds

En 2023, l'économie mondiale a été finalement marquée par une baisse de l'inflation suite aux mesures de resserrement de politique monétaire mises en place dès 2022 par la plupart des banques centrales. Celles-ci pourraient ainsi relâcher leur combat contre la hausse des prix, voire baisser leurs taux directeurs en 2024 afin de soutenir une économie en ralentissement dans de nombreux pays.

Dans ce contexte, les marchés des actions, des obligations et de l'immobilier ont bien performé durant le dernier trimestre de l'année permettant au Fonds de générer une bonne, voire une très bonne performance de 5.3 % sur l'ensemble de l'exercice 2023. Elle est légèrement supérieure à celle des institutions de prévoyance suisses qui se situe vers 5 % selon l'indice UBS mais par contre significativement en dessous de celle de son benchmark stratégique à 7.1 %. Cette sous-performance s'explique par les investissements illiquides du Fonds, notamment les marchés privés qui peuvent souffrir sur une année en comparaison avec l'indice de référence qui leur est associé. Néanmoins, sur le long terme, les investissements du Fonds dans les marchés privés ont généré une performance supérieure à leur indice de référence.

Le degré de couverture, qui correspond au rapport entre la fortune de prévoyance disponible et les engagements d'une institution de prévoyance, est un indicateur de sa santé financière. Celui du Fonds s'est amélioré en 2023, passant de 108.3 % au 31 décembre 2022 à 113.4 % au 31 décembre 2023, bénéficiant de la bonne performance des marchés financiers. Cette évaluation tient notamment compte de la dissolution de provision technique pour abaissement futur du taux d'intérêt technique de CHF 175 millions.



Décisions du Conseil de fondation

Durant l'année 2023, le Conseil de fondation a pris les principales décisions suivantes :

- Dissoudre la provision technique pour abaissement futur du taux d'intérêt technique de CHF 175 millions au 31 décembre 2023 afin de prendre en compte l'évolution positive des taux d'intérêt ;
- Fixer le taux d'intérêt sur les avoirs de vieillesse à 1.25 % pour l'année 2024 en ligne avec la décision du Conseil fédéral relative au taux d'intérêt minimum LPP ;
- Adopter diverses modifications réglementaires mineures afin d'adapter les règlements du Fonds à l'entrée en vigueur de nouveaux articles de loi, notamment suite à la réforme AVS21, ainsi qu'à la nouvelle loi sur la protection des données (voir ci-après) ;
- Modifier, suite à l'étude de congruence actifs / passifs décrite dans le « Focus », l'annexe 1 du Règlement de placements pour tenir compte formellement de l'adaptation de l'allocation d'actifs stratégique ;
- Adopter une politique climatique faisant partie intégrante de la politique pour les investissements responsables du Fonds ;

De plus, le Conseil de fondation a entériné les décisions suivantes en janvier 2024 :

- Octroyer un intérêt supplémentaire de 3.5% sur les avoirs de vieillesse des assurés actifs pour une rémunération totale de 4.5 % au 31 décembre 2023 ;
- Ne pas adapter les rentes en cours de paiement au 1er janvier 2024, mais par contre octroyer une demi-rente mensuelle additionnelle unique et exceptionnelle pour 2023 ;

Réforme de l'AVS

Lors de sa réunion du 16 mai 2023, le Conseil de fondation a approuvé la modification du Règlement de prévoyance à partir du 1er janvier 2024 afin de prendre en compte la réforme de l'AVS qui entre en vigueur à cette date. Cette réforme a des répercussions sur l'âge de référence des femmes pour la retraite ordinaire, qui passera progressivement de 64 à 65 ans à partir de 2025, ainsi que sur les possibilités accrues de flexibilité en cas de retraite. Ces ajustements n'ont aucun impact sur le niveau des prestations offertes par le Fonds à ses assurés. L'âge de la retraite des femmes est adapté aux nouveaux âges de référence de l'AVS sans réduction des prestations, et les possibilités de percevoir des prestations de retraite sont étendues de 68 à 70 ans.

Entrée en vigueur au 1er septembre 2023 de la nouvelle loi sur la protection des données (LPD)

Le 1er septembre 2023, la nouvelle loi sur la protection des données (LPD) est entrée en vigueur, s'inspirant du règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'Union européenne. Le Fonds a adapté ses processus et sa documentation pour se conformer aux nouvelles exigences en matière de protection des données. En tant qu'institution de prévoyance appliquant le régime de prévoyance obligatoire, le Fonds est considéré comme un organe fédéral en matière de protection des données, ce qui implique de mettre en œuvre des prescriptions plus étendues que les entreprises considérées comme des personnes privées au sens de la loi. Afin de se conformer à la nouvelle loi, le Fonds a ainsi pris les mesures suivantes :

- Établissement d'un registre des activités de traitement, publié sur le site internet du Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT) ;
- Nomination d'un délégué à la protection des données (DPO) et communication de ses coordonnées au PFPDT ainsi que sur le site internet du Fonds ;
- Publication de la politique de confidentialité du Fonds en matière de protection des données sur son site internet.

Bilan (Actif & Passif)

<i>En millions de CHF</i>	2023	2022
Placements	7707.7	7439.7
Liquidités et placements à court terme	82.2	110.1
Obligations	3160.1	2953.8
Actions	2183.2	1879.6
Immobilier suisse	1246.1	1323.1
Immobilier international	154.4	355.4
Infrastructure	66.9	31.9
Private equity	798.6	768.6
Hedge funds	16.2	17.2
Créances et actifs transitoires	47.6	46.9
Avoirs et créances	33.3	33.8
Participation chez l'employeur	14.1	13
Compte de régularisation actif	0.2	0.1
Total de l'actif	7755.3	7486.6

<i>En millions de CHF</i>	2023	2022
Engagements et passifs transitoires	74.4	55.5
Prescriptions de libre passage et rentes	51.2	52.7
Autres dettes	8.7	1.7
Compte de régularisation passif	14.5	1.1
Réserve de contribution des employeurs	53.1	47.5
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	6724.7	6818.1
Capital de prévoyance des assurés actifs	2728.2	2605.2
Capital de prévoyance des rentiers	3935.1	3989.4
Provision pour renforcement de la longévité	31.5	16
Provision pour risque décès et invalidité	29.9	32.5
Provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique	0	175
Réserve de fluctuation de valeur	903.1	565.5
Capital de fondation ("Fonds libres")	0	0
Total du passif	7755.3	7486.6

Conseil de fondation

Représentant des employeurs

Peter Vogt	Président	Nestlé SA, Vevey
Michèle Monique Burger (<i>jusqu'au 31.05.2023</i>)		Nestlé SA, Vevey
Carole Marchaud (<i>à partir du 01.06.2023</i>)		Société des Produits Nestlé SA, Vevey
Mathieu Rieder		Société des Produits Nestlé SA, Vevey
Sonia Studer		Nestlé Suisse SA, Vevey
Valérie Krattinger		Nestlé Suisse SA, Vevey
Manuela Krampulz (<i>jusqu'au 31.08.2023</i>)		Nestlé Nespresso SA, Vevey
Jonathan Zimmermann (<i>à partir du 01.09.2023</i>)		Nestlé Nespresso SA, Vevey

Représentants des assurés

Corinne Bonaccorsi		Société des Produits Nestlé SA, Vevey
Marc-André Zingre		Société des Produits Nestlé SA, Vevey
Oriane Seydoux		Société des Produits Nestlé SA, Vevey
Beat Hess		Nestlé Suisse SA, Vevey
Isabelle Guignard (<i>jusqu'au 31.07.2023</i>)		Nestlé Suisse SA, Vevey
Timo Stoyer		Nestlé Suisse SA, Vevey
Dominique Rovero (<i>à partir 01.08.2023</i>)		Nestlé Nespresso SA, Vevey

Représentant des rentiers, avec voix consultative

Martin Suter		(<i>jusqu'au 14.05.2023</i>)
André Schumacher		(<i>à partir du 15.05.2023</i>)

Comité d'investissement

Représentants des employeurs

Mathieu Rieder	Président	Société des Produits Nestlé SA, Vevey
Valérie Krattinger		Nestlé Suisse SA, Vevey

Représentants des assurés

Oriane Seydoux		Société des Produits Nestlé SA, Vevey
Beat Hess		Nestlé Suisse SA, Vevey

Direction

- **Christophe Sarrasin**, Directeur
- **Jean-Pascal Coutaz**, Administration
- **Christian von Roten**, Investissements

Expert en prévoyance professionnelle

Didier Sauteur, Aon Suisse SA, Nyon

Conseiller en placement

PPCmetrics SA, Nyon

Organe de révision

Ernst&Young SA, Lausanne



Compte d'exploitation

<i>En millions de CHF</i>	2023	2022
Cotisations et apports ordinaires et autres	309	313.4
Cotisations des employeurs	147.9	144.7
Prélèvement de la réserve de contributions des employeurs	-5.2	-3.3
Cotisations supplémentaires des employeurs	19.2	16.7
Cotisations des assurés	84.4	83.2
Primes uniques et rachats	62.7	72.1
Subsides du Fonds de garantie	0	0
Prestations d'entrée	95.3	94.1
Prestations d'entrée	30.3	27.4
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement et le divorce	4.4	5.7
Transfert de réserves d'autres fonds de pensions (Nestlé ou autres)	4	9.8
Transfert du Fonds de Pensions Complémentaire Nestlé (rentiers)	56.6	51.2
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrées	404.3	407.5

<i>En millions de CHF</i>	2023	2022
Prestations réglementaires	-369.5	-341.1
Rentes	-305.6	-307.2
Prestations en capital et allocations uniques	-63.9	-33.9
Prestations extra réglementaires	-13.2	0
Rentes volontaires – extra réglementaires	-13.2	0
Prestations de sortie et versements anticipés	-168	-231.1
Prestations de libre passage en cas de sortie	-143	-203.8
Versements anticipés pour la propriété du logement et le divorce	-14.1	-12.6
Restitution au Fonds de Pensions Complémentaire Nestlé	-10.9	-14.7
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-550.7	-572.2

<i>En millions de CHF</i>	2023	2022
Dissolution / (constitution) des capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserve de contributions	98.7	39
Capital de prévoyance des assurés actifs	-14.3	20.2
Capital de prévoyance des rentiers	54.3	56.8
Provision pour renforcement de la longévité	-15.5	-15.9
Provision pour risques décès et invalidité	2.6	-0.6
Provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique	175	0
Rémunération du capital épargne	-108.6	-24.8
Réserve de contributions employeur	5.2	3.3
Charges d'assurances – Cotisations au Fonds de garantie	-0.6	-0.8
Résultat net de l'activité d'assurance	-48.3	-126.5

<i>En millions de CHF</i>	2023	2022
Résultat net des placements	388	-1182.1
Résultat brut des placements	424.4	-1143
Frais de gestion de fortune	-36.4	-39.4
Autres produits	0	0.1
Autres frais	0	0
Frais d'administration	-2.1	-2.3
Excédents des produits / (charges) avant constitution / (dissolution) de la réserve de fluctuation	337.6	-1310.8
Dissolution / (constitution) de la réserve de fluctuation	-337.6	805.3
Excédents des produits (charges)	0	-505.5

Rétrospective 2023

L'année 2023 a été marquée par un « atterrissage en douceur » des économies mondiales grâce aux actions des banques centrales, qui ont maîtrisé l'inflation sans provoquer de récession. Bien que certains pays européens aient rencontré des difficultés, cette période a offert de belles opportunités de performance pour les investisseurs institutionnels. Voici une analyse de cette année et de son impact sur les marchés financiers.

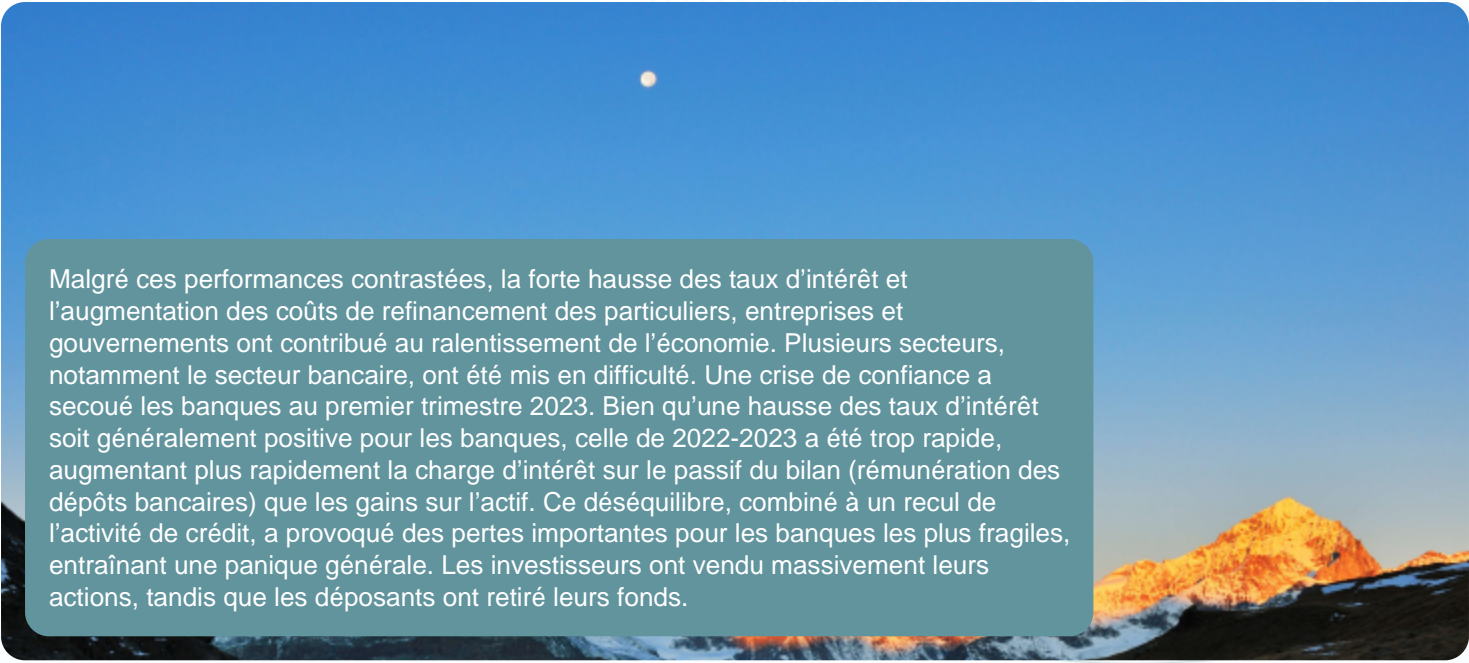


Placement 2023

L'« atterrissage en douceur » que les banques centrales semblent avoir réussi en 2023 restera sans doute l'événement majeur de l'année économique. En effet, la série de hausses des taux directeurs orchestrées par les banquiers centraux depuis 2022 (hausse cumulée de près de 5 % pour l'Eurozone et les États-Unis) a contribué à la baisse de l'inflation via un ralentissement « contrôlé » de l'économie qui n'a pas débouché sur une récession. L'inflation, qui avait atteint environ 10 % durant le 2^e semestre 2022, a fortement reculé jusqu'à fin 2023, atteignant des niveaux proches de 3 % dans les pays développés. Cette évolution a permis aux investisseurs, en particulier aux investisseurs institutionnels, d'obtenir de belles performances financières en 2023.



L'année avait pourtant démarré assez mal, avec de fortes craintes de récession en raison des nombreuses hausses de taux directeurs opérées par les banques centrales depuis début 2022. Ces craintes se sont en partie réalisées, d'autant plus que certains pays exportateurs du nord de l'Europe, comme l'Allemagne, ont souffert de la baisse de leurs exportations et de la hausse des prix de l'énergie, ce qui a entraîné une contraction de leur produit intérieur brut de 0.3 % en 2023. Le déclin des exportations était partiellement lié aux difficultés économiques de la Chine, l'un des plus grands partenaires commerciaux de l'Europe, confrontée à une crise immobilière et à une déflation depuis 2023. La forte hausse des prix de l'énergie était en grande partie due à la guerre en Ukraine. Finalement, le produit intérieur brut de l'Eurozone a stagné en 2023, enregistrant une faible hausse de 0.1 %, tandis que la Suisse a enregistré une croissance de 0.4 %. En revanche, la croissance économique aux États-Unis est restée forte, à 3.1 %, en grande partie grâce aux mesures gouvernementales de stimulus économique.



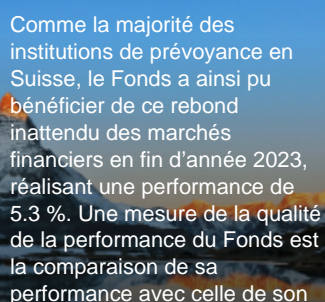
Malgré ces performances contrastées, la forte hausse des taux d'intérêt et l'augmentation des coûts de refinancement des particuliers, entreprises et gouvernements ont contribué au ralentissement de l'économie. Plusieurs secteurs, notamment le secteur bancaire, ont été mis en difficulté. Une crise de confiance a secoué les banques au premier trimestre 2023. Bien qu'une hausse des taux d'intérêt soit généralement positive pour les banques, celle de 2022-2023 a été trop rapide, augmentant plus rapidement la charge d'intérêt sur le passif du bilan (rémunération des dépôts bancaires) que les gains sur l'actif. Ce déséquilibre, combiné à un recul de l'activité de crédit, a provoqué des pertes importantes pour les banques les plus fragiles, entraînant une panique générale. Les investisseurs ont vendu massivement leurs actions, tandis que les déposants ont retiré leurs fonds.

Cette crise bancaire s'est aussi propagée à d'autres institutions financières, comme Silvergate, en raison des risques liés aux cryptomonnaies, ou la division investment banking de Credit Suisse. Malgré la solidité présumée de sa situation financière, aucune mesure n'a suffi pour restaurer la confiance et empêcher la chute du cours de l'action du géant bancaire suisse. Les autorités suisses ont alors organisé un rachat par l'UBS, avec des garanties gouvernementales. Cette opération semble aujourd'hui avoir été un succès, car le secteur financier suisse continue de fonctionner normalement, malgré divers ajustements.

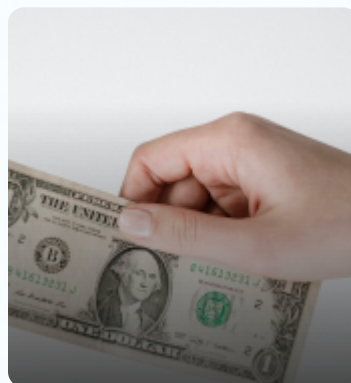
En Suisse, l'inflation avait atteint 3.5 % en 2022, bien plus faible qu'en Europe ou aux États-Unis, grâce à l'appréciation du franc fort, qui a exercé une pression baissière sur le prix des biens et services importés. En conséquence, la Banque nationale suisse n'a pas eu besoin de procéder à des hausses de taux aussi importantes qu'en Europe ou aux États-Unis. Toutefois, la population suisse a dû faire face à plusieurs hausses de prix, notamment pour les primes d'assurance maladie et les loyers.

Dans ce contexte global d'incertitudes, les performances des marchés financiers mondiaux sont restées mitigées jusqu'à fin octobre. Cependant, l'inflation, qui avait atteint des niveaux record de près de 10 % au cours du 2e semestre 2022, a commencé à reculer tout au long de 2023, notamment aux États-Unis et en Europe. Vers la fin de l'année, l'inflation s'approchait de la cible de 2 % visée par les banques centrales, ce qui a suggéré que ces dernières pourraient relâcher leur combat contre la hausse des prix et potentiellement abaisser leurs taux directeurs en 2024 pour soutenir une économie en ralentissement. Ce scénario optimiste a généré, sur les deux derniers mois de 2023, l'essentiel de la performance des marchés financiers de l'année, affectant positivement les obligations, les actions et l'immobilier.

Texte au dessus du carrousel



Comme la majorité des institutions de prévoyance en Suisse, le Fonds a ainsi pu bénéficier de ce rebond inattendu des marchés financiers en fin d'année 2023, réalisant une performance de 5.3 %. Une mesure de la qualité de la performance du Fonds est la comparaison de sa performance avec celle de son



Une mesure de la qualité de la performance du Fonds est la comparaison de sa performance avec celle de son benchmark stratégique, qui se situe, en 2023, à 7.1%. Le Fonds a ainsi sous-performé son benchmark stratégique de 1.8 %

Avant-propos

Bienvenue dans le rapport d'activité 2023 du Fonds de Pension de Nestlé (FPN). Cette année a été marquée par des avancées significatives dans notre mission de garantir un avenir financier serein à nos affiliés tout en maintenant la solidité et la pérennité de notre institution.



Message de Peter Vogt, Président du Conseil de fondation jusqu'au 31.12.2023

Alors que l'exercice 2022 avait abouti à une performance décevante sur les marchés financiers dans un contexte économique peu propice marqué par une augmentation significative des taux d'intérêt et de l'inflation, l'année 2023 a été beaucoup plus réjouissante. En effet, les effets bénéfiques des hausses successives des taux directeurs orchestrées par les banquiers centraux ont finalement contribué à la réduction de l'inflation, sans causer, en parallèle, de dommages majeurs à l'économie dans son ensemble. Ainsi, l'année 2023 a finalement surpassé les attentes notamment grâce à une fin d'année plus que prometteuse offrant aux investisseurs au sens large une bonne, voire très bonne performance financière.

S'agissant du Fonds de Pensions Nestlé (ci-après « le Fonds »), il évolue depuis quelques années dans un environnement économique volatil et difficilement prévisible.



En s'attardant ainsi sur les cinq dernières années, rappelons que les exercices 2019 à 2021 ont été marqués par les incertitudes liées à la situation exceptionnelle provoquée par la pandémie de COVID-19 et que depuis le début de l'année 2022, par des hausses successives des taux d'intérêts décidées par les banques centrales pour contrer une situation inflationniste et leurs impacts potentiels sur la croissance économique. A cela s'ajoute notamment l'instabilité liée aux différents conflits, notamment en Ukraine depuis février 2022 et au Proche-Orient depuis octobre 2023, qui ont également une forte incidence sur l'économie mondiale et les marchés financiers sur lesquels le Fonds investit ses actifs.

Profitant de l'évolution favorable sur les marchés financiers, surtout en fin d'année, le Fonds a enregistré une performance positive de +5,3 % en 2023 contribuant ainsi à améliorer et consolider sa situation financière avec un degré de couverture augmentant de 108,3 % au 31 décembre 2022 à 113,4 % à la fin de l'année dernière. Sur cette base, le Conseil de fondation a décidé d'attribuer un intérêt supplémentaire de 3,5 % sur l'avoir de vieillesse de tous les assurés actifs présents au 31 décembre 2023, portant ainsi la rémunération globale à 4,5 % pour l'année 2023. En outre, il a également décidé d'attribuer une allocation unique et exceptionnelle équivalente à une demi-rente supplémentaire aux bénéficiaires de rentes du Fonds.

Après avoir œuvré pendant 10 ans comme Président du Conseil de fondation, j'ai remis mon mandat à la fin de l'année 2023. Durant cette période, force est de constater que le Fonds a adapté son offre de prestations à l'évolution des contextes professionnels et sociétales mais aussi le positionnement de sa stratégie d'investissement. Au niveau du plan de prévoyance proposé par le Fonds, rappelons le principal changement intervenu en juillet 2013 lors du passage à un plan en primauté des cotisations dont les prestations futures des assurés dépendent de l'avoir épargné.



Par la même occasion, le Fonds introduisait le choix entre 3 niveaux de cotisations d'épargne différents pour ses assurés ainsi que la possibilité de désigner un partenaire éligible aux mêmes prestations qu'une veuve ou un veuf en cas de décès. Depuis cette modification en 2013, le Fonds a également connu en 2018 une adaptation sensible des taux de conversion utilisés pour le calcul des rentes de retraite en lien avec la baisse de son taux d'intérêt technique, elle-même résultant de taux d'intérêt excessivement bas sur les marchés financiers. L'impact négatif qui en a découlé a pu être atténué par une augmentation généralisée des cotisations épargne et l'introduction d'une garantie conditionnelle financée par l'employeur pour un large cercle d'assurés. L'impact négatif qui en a découlé a pu être atténué par une augmentation généralisée des cotisations épargne et l'introduction d'une garantie conditionnelle financée par l'employeur pour un large cercle d'assurés.

TEST

test texte couleur

Ces adaptations ont non seulement permis au Fonds de répondre aux évolutions démographiques, sociales et économiques qui se sont concrétisées ces dernières années mais aussi de se positionner favorablement face aux défis futurs qu'elles impliquent. Ensuite, et s'agissant de la stratégie d'investissement du Fonds, un travail important a également été effectué au cours des 10 dernières années sous l'autorité du Comité d'investissement. Il convient de mentionner en particulier le renforcement des placements privés qui incluent désormais des investissements dans l'infrastructure. De plus, une politique d'investissements responsable a été introduite en 2018, prenant en compte les critères de type ESG et, en 2023 une politique climatique y a été intégrée. Enfin, une réduction importante de 1 % des frais de gestion de la fortune a été réalisée depuis 2013, ce qui représente une économie d'environ CHF 75 millions par an. Ces changements importants ont permis de garantir la stabilité financière du Fonds durant cette dernière décennie tout en posant des bases solides pour générer une performance durable sur le long terme. A la fin de mon mandat qui s'est terminé le 31 décembre 2023, le Conseil de fondation a élu Philippe Vossen, représentant des employeurs pour la Société des Produits Nestlé SA, à sa présidence à partir du 1er janvier 2024. Je souhaite à Philippe la bienvenue et plein succès dans sa nouvelle fonction de Président du Conseil de fondation. Je profite également de ces lignes pour adresser mes plus vifs remerciements à l'équipe de la Direction du Fonds, ainsi qu'à tous les membres du Conseil de fondation pour leur travail de ces dernières années, en leur souhaitant le meilleur pour l'avenir.

Une performance durable sur le long terme. A la fin de mon mandat qui s'est terminé le 31 décembre 2023, le Conseil de fondation a élu Philippe Vossen, représentant des employeurs pour la Société des Produits Nestlé SA, à sa présidence à partir du 1er janvier 2024. Je souhaite à Philippe la bienvenue et plein succès dans sa nouvelle fonction de Président du Conseil de fondation. Je profite également de ces lignes pour adresser mes plus vifs remerciements à l'équipe de la Direction du Fonds, ainsi qu'à tous les membres du Conseil de fondation pour leur travail de ces dernières années, en leur souhaitant le meilleur pour l'avenir.

Peter Vogt
Président du Conseil



Site web

www.fpn.ch



E-mail

info@fpn.ch



Téléphone

+41 21 924 64 00



Adresse

Fonds de Pensions Nestlé
Avenue de Nestlé 55, 1800 Vevey